

L'ATELIER DU MARDI SOIR

Atelier mensuel d'écriture créative à visée littéraire

DESRIPTIF

Nul besoin d'inspiration venue du ciel ou d'imagination rocambolesque pour s'essayer à l'écriture créative, les propositions de l'animatrice vous accompagneront et vous guideront sur les sentiers de l'expression. Un atelier pour découvrir ou redécouvrir le plaisir d'écrire "dans tous les sens" : fiction, poésie, fragments autobiographiques etc. Un atelier pour le bonheur d'échanger autour des textes produits dans une ambiance conviviale, constructive, exempte de jugement de valeur.

ANIMATION

Sylvie Callet, écrivaine, formatrice, animatrice - <https://atout-ecriture.fr>

OÙ ? QUAND ?

1 mardi par mois de 19h30 à 22h00 au Papyrus, 102 rue Lamartine à Villefranche-sur-Saône (derrière la gare, à 3 mn à pied)

Dates des ateliers : 1er octobre / 5 novembre / 3 décembre 2024 + 14 janvier / 4 février / 11 mars / 8 avril / 13 mai 2025 → dernière séance : Apéro partagé.

PRÉREQUIS

Être motivé ! Débutants bienvenus. *Les participants à l'Atelier du Mardi soir 2023-2024 sont prioritaires pour s'inscrire jusqu'au 30 juin 2024.*

À NOTER !

Engagement pour les 8 séances. Aucune séance manquée ne sera transmise par l'animatrice ni remboursée, sauf en cas de longue maladie (certificat médical à l'appui).

Ponctualité et régularité vivement souhaitées.

MATÉRIEL REQUIS

- Support pour écrire (feuilles, grand cahier... au choix) + stylos, feutres...
- Pochette pour classer les documents remis et les textes produits.

INSCRIPTION

Inscription à partir du **17 septembre 2024** (porte ouverte) en fonction des places disponibles.

Formulaire d'inscription à compléter en page 2

Avant de vous inscrire, vérifiez que l'atelier ne soit pas complet : par mail ecriture-papyrus@orange.fr ou sur le site <https://ecriture-papyrus.com>

TARIF - règlement par **chèque(s)** à Écriture & Papyrus ou **virement*** : 250,00 €
Arrhes : 70 € + Solde à remettre le premier jour du stage : 1 x 180 € ou 3 chèques de 60 € datés du jour - encaissés le mois de votre choix (à inscrire au verso du chèque) + Adhésion membre de soutien 2024-2025 : 10 € minimum.

*Pour règlement par virement bancaire :

Assoc. Écriture & Papyrus BIC **AGRIFRPP878** - IBAN **FR76 1780 6008 6573 6788 6400 019**



*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2024-2025
à imprimer et renvoyer complété, daté et signé à :
Écriture & Papyrus, 102 rue Lamartine, 69400 Villefranche-sur-Saône

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel portable :

Adresse e-mail (obligatoire, écrire lisiblement) :

Personne à contacter si problème (nom + tel) :

Je m'inscris à l'atelier ou stage intitulé : **ATELIER DU MARDI SOIR**

qui aura lieu (date-s-) : **1er octobre / 5 novembre / 3 décembre 2024 + 14 janvier / 4 février / 11 mars / 8 avril / 13 mai 2025.**

Je joins à mon inscription **un chèque d'arrhes d'un montant de 70 euros** à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Si je ne suis pas encore adhérent(e) pour l'année scolaire en cours, je joins à mon inscription **un chèque d'adhésion séparé, d'un montant de 10,00 € minimum**, libellé à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Mon chèque d'adhésion de membre de soutien sera encaissé dans tous les cas.

Un numéro d'adhérent me sera attribué pour l'année scolaire en cours.

Je recevrai une **confirmation d'inscription** + notice explicative si besoin **au plus tard une semaine avant le début de l'atelier ou stage. Merci d'être patient.e !**

*En cas d'annulation de l'atelier ou stage par Écriture & Papyrus (si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant) ou en cas de refus d'inscription (si le nombre maximum de participants est atteint) je serai prévenu(e) par courriel ou téléphone et **mon chèque d'arrhes sera détruit. En cas d'annulation de ma part, mon chèque d'arrhes sera encaissé par Écriture & Papyrus au titre du préjudice subi, sauf annulation en cas de raison grave (justificatif exigé).***

Pour les ateliers réguliers et stages de plusieurs jours : les séances manquées ne donneront lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

Les séances qui ne pourraient avoir lieu en présentiel (pour cause de confinement ou autre empêchement majeur) seront soit reportées à une date ultérieure, soit remplacées par des séances par e-mail et/ou par conférence téléphonique.

*La cotisation annuelle – septembre à août - obligatoire et nominative, est fixée à **10 euros minimum.***

Date

Mention à recopier : « Bon pour accord »

Signature